

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Charlotte BOURG

Procurations : Anne-Marie AUBESSARD à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-02- 07 C : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En application de l'Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, vu notamment son article L.332-23-1°, et considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal,

DECIDE les recrutements suivants pour les vacances scolaires d'avril 2023 :

- ACCUEIL
- Une personne recrutée 35h par semaine à l'accueil de l'Hôtel de Ville du 1^{er} avril au 31 mai 2023
- ESPACE JEUNES : Nécessité de recruter deux agents :
 - Une personne recrutée du 11 au 14/04 pour 28H
 - Deux personnes recrutées pour 35h chacune sur la période du 17 au 21/04

PRECISE que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 382 indice majoré 352, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023.

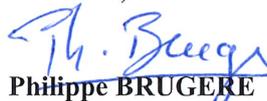
La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



MEYMAC, le 30 mars 2023

Le Maire,



Philippe BRUGERE

